**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 6 (1861)

Heft: 1

**Artikel:** Affaires d'Italie

**Autor:** [s.n]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-329359

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## AFFAIRES D'ITALIE.

La situation n'a pas sensiblement changé depuis quinze jours. Le siège de Gaëte est toujours poursuivi avec activité par le général Cialdini, assisté du général du génie Menabrea, et un bombardement assez vif a eu lieu pendant les premiers jours de janvier.

Enfin, le 8, s'est produit un incident qui précipitera sans doute le dénouement. L'amiral français a annoncé le départ de sa flotte moyennant une suspension du feu et des travaux de siége de la part des Piémontais jusqu'au 19. Le général Cialdini ayant accédé à cet arrangement, les bâtiments français ont successivement pris le large dès le 10.

Le Moniteur de Paris du 16 donne à ce sujet quelques explications. Il déclare que si l'escadre française a séjourné devant Gaëte, c'est uniquement par sympathie pour François II, et non point pour prendre une part active à la lutte dans le cas où celle-ci devrait se continuer. En ce moment, cette démonstration sympathique changerait de caractère par sa prolongation et deviendrait un encouragement à la résistance.

Déja à la fin d'octobre, ajoute le Moniteur, le vice-amiral Lebarbier de Tinan déclarait à François II que l'escadre française ne resterait pas indéfiniment devant Gaëte. Dès lors, les circonstances se sont aggravées. L'empereur s'est fait intermédiaire entre le Piémont et François II, et a fait, relativement à un armistice, des propositions qui ont été accueillies par les deux parties. Il a été arrêté, d'un commun accord, le 8 janvier, que les hostilités seraient suspendues jusqu'au 19.

# A PROPOS DES MILITAIRES SUISSES AUX SERVICES ÉTRANGERS

Diverses feuilles ont publié la lettre suivante que nous croyons devoir aussi reproduire et aux conclusions de laquelle nous nous joignons de la manière la plus complète:

La Sarraz, 1er décembre 1860.

Monsieur.

Les journaux annoncent que le Conseil fédéral vient d'adresser une circulaire aux gouvernements cantonaux pour les inviter à déférer aux tribunaux ceux de leurs ressortissants récemment revenus du service romain, et qui ont contrevenu à la loi fédérale prohibant le service militaire à l'étranger.

Cette mesure doit atteindre, paraît-il, près de mille individus déjà de retour, et s'ap-